



PROJET ÉTABLISSEMENT

2020-2024

DITEP
LA ROSACE



AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN



La stratégie de l'UGECAM de Normandie s'inscrit à la fois dans les orientations nationales de la politique publique du handicap, et dans celles, tout à fait alignées, de l'Assurance maladie.

Nos établissements et services médico-sociaux adhèrent et participent à l'ambition définie par les pouvoirs publics : « construire une société inclusive, c'est-à-dire une société qui donne pleinement leur place aux personnes vivant avec un handicap, conformément aux engagements souscrits dans le cadre de la convention internationale des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées » .

Pour cela, les pouvoirs publics nous incitent à « faire tomber les murs, raisonner désormais en parcours accompagnés, quatre objectifs prioritaires devant guider notre action : ne pas laisser la personne et ses proches seuls face à l'absence d'un accompagnement ; faire évoluer l'offre afin qu'elle soit plus inclusive et plus souple ; renforcer la participation des personnes concernées à la mise en place des solutions d'accompagnement ; engager un mouvement de formation pour accompagner ces évolutions ».

Les projets d'établissements des six établissements et services médico-sociaux de l'UGECAM de Normandie traduisent ces objectifs en stratégie de transformation, au service de l'autonomie et du bien-être des personnes accompagnées.

Ils reprennent les cinq axes définis dans le projet stratégique 2022 du groupe UGECAM : développement, pertinence, qualité, innovation et performance, qui font écho aux valeurs de l'Assurance maladie pour une société plus tolérante et solidaire, afin de toujours mieux répondre aux besoins de la population sur les territoires de santé dans lesquels nous sommes présents.

Sophie Cavailles
Directrice ITEP La Rosace

Julien Bordron
Directeur Général

¹ Déclaration de Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, sur le financement de l'accompagnement médico-social des personnes handicapées, au Sénat, le 31 octobre 2018.



QUI SOMMES-NOUS ?

Héritier de la mission collective de la Sécurité Sociale, le Groupe national UGECAM a été créé en 2000. Le réseau est structuré en groupe, 135 structures médico-sociales et 90 structures sanitaires, afin de suivre et anticiper les nouveaux besoins des populations. Précurseur de l'évolution globale du paysage sanitaire et médico-social français, le Groupe UGECAM articule une offre de soins complète au travers de filières de soins intégrées disponibles partout en France.

Le groupe UGECAM s'engage pour une prise en charge de qualité sans préjugés et répond aux valeurs suivantes :

- L'égalité, la solidarité, l'accessibilité à des soins de qualité : le groupe assure une mission de service public bâtie sur les valeurs fondatrices de l'Assurance Maladie ;
- Un accès aux soins ouvert à tous, sans discrimination : l'UGECAM prend en charge ses patients, sans considération sociale, financière ou religieuse ;
- Une proximité valorisée : les établissements se positionnent au plus près des populations pour garantir, suivre et anticiper leurs besoins ;
- Une prise en charge personnalisée : le groupe axe son développement sur la prise en charge de la personne dans son intégralité. Grâce à la mise en commun des compétences des professionnels de santé et de l'action sociale, tous les aspects participant à la réinsertion sont pris en compte : médicaux, familiaux, financiers, professionnels....

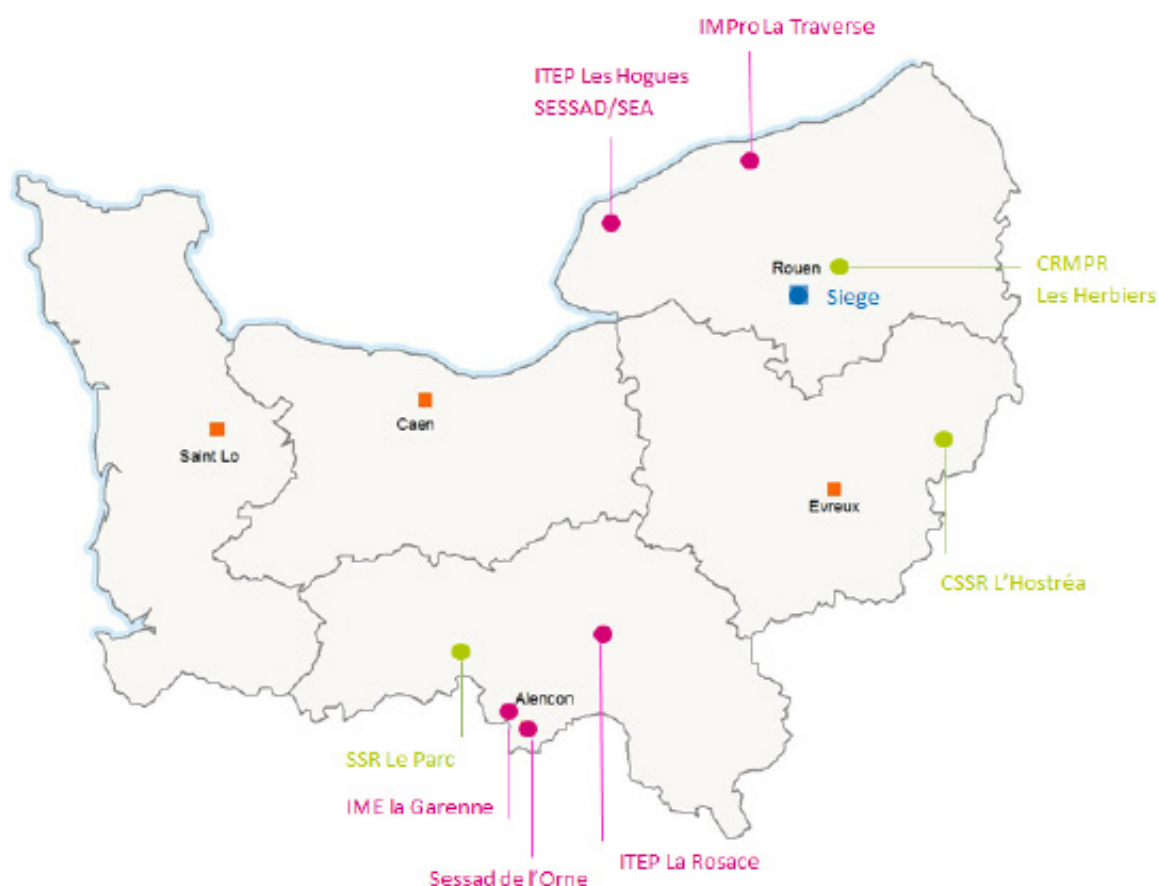
Organisme privé à but non lucratif, l'UGECAM de Normandie fédère 9 établissements et services répartis sur trois départements de Normandie : l'Orne, l'Eure et la Seine-Maritime.

3 établissements sanitaires :

- CRMPR, Centre Régional de Médecine Physique et de Réadaptation, Les Herbiers (76-Bois-Guillaume),
- CSSR, Centre de Soins de Suite et de Réadaptation, L'Hostréa (27-Noyers),
- CSSR Le Parc (61-Bagnoles de L'Orne)

6 établissements et services médico-sociaux :

- IMPro, Institut Médico-Professionnel, La Traverse (76-Omonville),
- ITEP, Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique, Les Hogues (76-Saint-Léonard),
- SESSAD, Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile, Les Hogues (76-Saint-Léonard),
- ITEP La Rosace (61-Sées),
- IME, Institut Médico-Educatif, La Garenne (61- Saint-Germain)
- SESSAD Ornais (61-Alençon)



Leur mission est de répondre aux besoins des populations fragilisées par la maladie ou le handicap en facilitant la réinsertion et le retour à l'autonomie. Les catégories d'activité de l'UGECAM de Normandie sont la médecine physique et la réadaptation fonctionnelle, les soins de suite, les consultations en ambulatoire, la prise en charge des handicaps légers et des troubles du comportement chez l'enfant en vue d'une insertion sociale et professionnelle.

Le siège de l'UGECAM de Normandie est situé au Petit-Quevilly. Dans le cadre des orientations arrêtées par le Conseil, la direction régionale définit et conduit la politique régionale en lien avec les autorités de tarification et la CNAM d'une part, et les directions des établissements, d'autre part. Elle comprend un Directeur comptable et financier, garant de la régularité des opérations, de la sincérité de la comptabilité et du pilotage financier de l'organisme.

Le siège est un lieu de ressources, constitué de pôles d'experts à l'écoute et au service des établissements.



LES CONCEPTS FONDATEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL A L'UGECAM DE Normandie

Depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, les accompagnements mis en œuvre dans nos établissements n'ont cessé d'évoluer. Ces évolutions ont permis de laisser une plus grande place aux aspirations et aux projets de la personne accompagnée et d'ouvrir les établissements sur leur environnement. C'était un premier pas vers une amélioration de la personnalisation des accompagnements et une meilleure prise en compte des besoins des personnes accompagnées.

Cependant, depuis quelques années, de nouvelles politiques publiques menées sur notre secteur d'activité induisent une révision en profondeur des pratiques de terrain. En effet, ce qui est dorénavant appelé le virage inclusif demande de repenser nos modalités de fonctionnement et nos projets d'accompagnement. Ces nouvelles exigences demandent aussi de trouver pour chaque personne accompagnée, au-delà de l'inclusion dans le milieu le plus ordinaire possible, de nouvelles modalités de soutien pluridisciplinaires et intersectorielles de façon à mieux prendre en compte la globalité de la situation de la personne et d'éviter qu'elle ne se retrouve sans solution.

Ces nouvelles ambitions se déclinent dans les plans nationaux et les schémas régionaux qui définissent le cadre du développement de l'offre d'accompagnement médico-social. Ainsi, « La Réponse Accompagnée Pour Tous », le projet régional de santé, le développement du service public de l'école inclusive, le plan national d'aide aux aidants, la 4ème stratégie nationale pour l'autisme, les différentes mesures en faveur de l'emploi des personnes handicapées, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles...ont été pleinement prises en compte dans l'élaboration d'une offre d'accompagnement renouvelée des établissements.

Pour garantir notre contribution à l'atteinte de ces objectifs ambitieux, il apparaît nécessaire de refonder la conception de l'intervention médico-sociale de façon à fournir à chacun de nouveaux repères quant à ses pratiques quotidiennes. Aussi, parce que nous sommes convaincus qu'ils sont les plus à même de proposer des améliorations en adéquation avec les besoins du terrain, une campagne d'échanges, sous forme de groupes de travail, a été menée avec les professionnels de façon à co-élaborer de façon pluridisciplinaire et transversale les nouveaux concepts indispensables à la restructuration de notre offre d'accompagnement médico-social.

Cette réflexion collective et partagée a permis de déterminer 5 axes prioritaires sur lesquels l'UGECAM était déjà engagée et proactive. Ces axes constituent aujourd'hui le socle de culture commune et de valeurs partagées des établissements médico-sociaux de l'UGECAM de Normandie.





DÉVELOPPEMENT DES REPONSES INCLUSIVES



DEVELOPPER LES REPONSES INCLUSIVES

La notion d'inclusion s'entend comme la participation pleine et entière de tous les citoyens à la vie de la Cité quelle que soit leur difficulté ou handicap.

L'inclusion, au contraire de l'intégration, repose sur l'adaptation de l'environnement afin d'accompagner singulièrement la personne en situation de handicap. Il ne s'agit donc pas uniquement d'accueillir la personne en milieu ordinaire pour favoriser l'inclusion ; il s'agit de mobiliser les ressources et compétences du droit commun et du secteur médico-social sur un même territoire pour adapter les réponses au regard des besoins du bénéficiaire.

Les établissements et services médico-sociaux de l'UGECAM de Normandie inscrivent la démarche inclusive comme ambition incontournable dans leurs projets d'établissements.

Ainsi, les Projets Personnalisés d'Accompagnement co-élaborés avec les jeunes et leurs parents, doivent dans un premier temps s'appuyer sur les dispositifs de droit commun et garantir la mobilisation de tous les moyens et ressources possibles favorisant, autant que faire se peut, la participation à la vie de la Cité des jeunes orientés par les CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Cette volonté se traduit par des espaces d'intervention ouverts sur l'extérieur, de la co-intervention avec différents partenaires et toute autre modalité d'accompagnement permettant de maintenir le plus possible la personne dans le milieu le plus ordinaire possible. Aussi, l'inclusion est vécue comme une véritable valorisation de leurs compétences par les personnes accompagnées.

Les facteurs favorisant l'inclusion sont d'une part l'ouverture de l'établissement sur son environnement et d'autre part, une étroite collaboration avec les partenaires extérieurs, établissements scolaires, professionnels, clubs sportifs, partenaires associatifs et culturels, ainsi que la co-construction des projets avec les familles.

L'anticipation du devenir de la personne après la sortie est essentielle dans le cadre d'une démarche inclusive afin de la préparer au mieux et de prévoir les étayages nécessaires à une vie épanouie dans la Cité.



⇒ DEVELOPPEMENT

Les établissements et services du Groupe UGECAM veillent à adapter leur offre en développant leur activité pour répondre aux besoins de santé et d'accompagnement sur leur territoire.

⇒ PERTINENCE

Le Groupe UGECAM veille à la pertinence des accompagnements proposés, du point de vue de leur contenu et de leurs modalités.





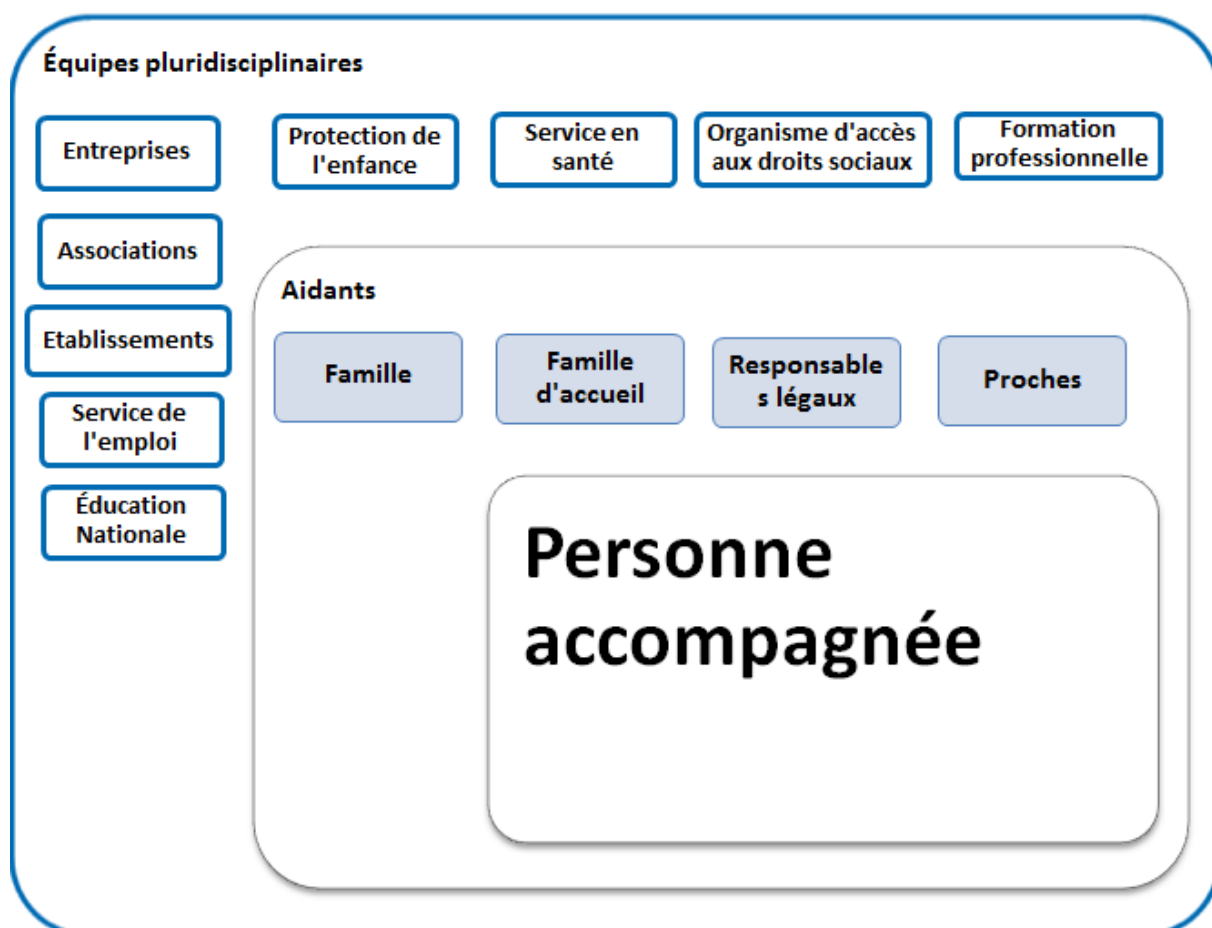
ORIENTER NOS
ACTIVITES DANS
UNE LOGIQUE DE
PARCOURS



UN RÉSEAU PARTENARIAL INCONTOURNABLE...

Le virage inclusif et la Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT) demandent une coopération intersectorielle dans la construction de réponses novatrices et adaptées. Les interventions, au-delà de leur nécessaire pluridisciplinarité, sont dorénavant à réfléchir à plusieurs partenaires issus de secteurs d'activité différents. Privilégier le domicile et l'intervention hors les murs de l'institution nécessitent une mobilisation des ressources et compétences du droit commun pour adapter les réponses au regard des besoins du bénéficiaire. La collaboration est possible entre les acteurs grâce à une plus grande porosité institutionnelle, des organisations plus agiles et la capacité d'adaptation de chacun. Les réponses dorénavant apportées sont une agglomération d'interventions qui contribuent à la mise en œuvre du projet de vie de la personne au sens le plus large du terme.

Aussi, dans ce contexte et afin de compléter son offre de service, l'UGECAM Normandie concourt à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs associant plusieurs partenaires : PCTI (Pôles de Compétences Territorialisés pour l'Insertion professionnelle), PCPE (Pôle de Compétences et de Prestations externalisées), Emploi Accompagné.



...ET UNE COORDINATION INDISPENSABLE

Selon les définitions proposées par les experts du secteur, le parcours d'accompagnement se traduit par les réponses apportées à une personne en fonction des besoins qu'elle manifeste à différents moments de sa vie. Ces réponses concourent à son bien-être physique, mental et social et favorisent son épanouissement. Le parcours prend en compte les différentes sphères de la vie de cette personne aux différents moments de son existence. La notion de parcours nécessite une coordination renforcée avec les partenaires impliqués en amont et en aval dans la situation. L'identification des partenaires et une analyse fine des besoins de la personne permettent de passer d'une logique de référence à une logique de coordination. Cette dernière traduit la volonté d'introduire de la cohérence et un certain niveau d'expertise dans le processus d'accompagnement

Cette coordination demande d'anticiper les moments charnières de la vie de la personne et de mettre en place des interventions et coopérations adaptées aux besoins identifiés.

L'association des proches aidants est au coeur de la coordination d'un parcours.

La pair aideance

S'appuyer sur les potentialités des pairs pour accompagner une personne dans l'acquisition de nouvelles connaissances ou le développement de nouvelles compétences.



L'Emploi Accompagné :

L'IME La Garenne participe au dispositif Emploi Accompagné porté par LADAPT de Normandie. Ce partenariat permet de valoriser l'expertise médico-sociale de l'établissement et d'apporter des recettes supplémentaires.

Le projet Passerelle pour une vie d'adulte porté par le SESSAD Ornaïs a permis le développement d'une synergie entre des acteurs de secteurs d'activité différents : psychiatrie, médico-social et service public de l'emploi. Le projet a permis la création de 15 places supplémentaires dans le service.





AMÉLIORER LA
QUALITÉ DES
ACCOMPAGNEMENTS



Pour garantir la qualité des accompagnements, les établissements du groupe UGECAM Normandie s'appuient sur une politique qualité régionale. Déclinée en quatre axes principaux, celle-ci vise à :

- Renforcer le système de management de la qualité
- Promouvoir le respect des droits des usagers
- Développer la culture qualité et sécurité
- Favoriser les démarches d'évaluation et la dynamique d'amélioration continue

Dans les établissements, la mise en œuvre de la politique qualité se traduit par une démarche d'amélioration continue qui permet d'ajouter du sens à l'action institutionnelle. Cette démarche est portée par les Comités Qualité présents dans tous les établissements. L'évaluation de la qualité des accompagnements permet d'objectiver :

- le service rendu à la personne accompagnée,
- la satisfaction des personnes accueillies, des personnels et des autres partenaires en externe,
- la sécurité des personnes,
- l'efficacité des établissements (rapport résultats obtenus/moyens utilisés)

Qualité



Bienveillance







PERSONNALISER LES
ACCOMPAGNEMENTS



La parole de la personne accompagnée, ses attentes et celles de son entourage sont recueillies dès les premières rencontres avec l'établissement. Elles viennent déterminer les premiers axes du projet personnalisé d'accompagnement.. Pour alimenter la réflexion, des évaluations précises, périodiques et formalisées des potentialités de la personne, vont permettre d'identifier les besoins à soutenir.

L'écoute des besoins de la personne accompagnée, le recueil de son avis ainsi que l'association des aidants visent à personnaliser les accompagnements, avec une approche positive respectueuse du pouvoir d'agir de la personne vivant avec un handicap.



L'approche positive

S'appuyer sur les potentialités d'une personne pour penser son mode d'intervention. Croire aux capacités de la personne et lui donner la chance de réussir par une adaptation permanente des étayages.

L'approche positive s'appuie sur le principe que la personne « est capable de » et ne présuppose pas de l'incapacité d'une personne sauf si celle-ci est avérée après plusieurs tentatives d'essais-erreurs.



Les professionnels et la personne accueillie doivent se projeter, dès l'entrée dans un des dispositifs de l'UGECAM, sur les conditions de réussite de l'inclusion de la personne dans la Cité. Le travail de réflexion pluridisciplinaire et la collaboration avec la famille permettent ensuite de déterminer des objectifs personnalisés ainsi que les moyens à mettre en œuvre en s'appuyant sur les ressources du territoire et le bassin de vie de la personne. Ces éléments seront formalisés dans un projet personnalisé d'accompagnement qui vise à la fois l'individualisation (autonomie, estime de soi, responsabilisation) et la socialisation (coopération, solidarité entre les individus). La personne dans toute sa singularité est ainsi partie prenante dans le projet.



Le pouvoir d'agir

Chaque personne, en situation de handicap ou non, possède des capacités d'autodétermination. Le pouvoir d'agir permet aux personnes de faire des choix, de mettre en œuvre des solutions, de répondre à ses besoins de façon à ce qu'elles puissent déterminer leur situation d'existence. Les accompagnements médico-sociaux mis en œuvre laissent une place importante aux désirs et aspirations de la personne de façon à respecter le pouvoir d'agir des personnes accompagnées (ne pas penser ou agir à la place de la personne).





ACCES AUX
SOINS DE LA
PERSONNE
HANDICAPÉE



Les différents diagnostics territoriaux mettent en évidence les difficultés multiples d'accès aux soins des personnes handicapées: manque d'adaptation des consultations, difficulté d'accès aux soins et à la prévention, complexité des démarches administratives pour les ouvertures de droits... Aussi, la personne vivant avec un handicap n'est pas toujours en capacité de verbaliser la douleur et l'inconfort liés à une pathologie somatique. Tous ces freins participent à la dégradation de la situation générale de la personne et amplifient les difficultés déjà présentes auparavant.

Afin d'atténuer ces difficultés, la charte Romain Jacob pose de façon claire quelques principes visant l'accès à la santé des personnes en situation de handicap. En complément, la Haute Autorité en Santé (HAS) a publié des recommandations de bonnes pratiques. Il s'agit entre autres de :

- Prévoir l'adaptation de la consultation en amont de celle-ci
- S'appuyer sur les connaissances de l'aidant quant à la situation de la personne accompagnée, favoriser sa présence et reconnaître ses compétences tout au long du parcours de soins
- Intégrer la santé dans le parcours de vie des personnes
- Développer l'accès à la prévention et aux dépistages

Ainsi, les actions de prévention et de sensibilisation au maintien d'une bonne santé générale font partie de l'accompagnement pluridisciplinaire proposé par l'Ugecam de Normandie. L'approche en santé globale des personnes accompagnées, la prise en compte de leur satisfaction sur les soins reçus et la place de l'aidant dans le parcours de soins sont les trois axes fondateurs de l'approche des établissements sur ce sujet.



Les établissements et services de l'Ugecam de Normandie adhèrent à la charte Romain Jacob et s'engagent pour améliorer l'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap. Le DITEP Les Hogues a signé une convention de partenariat avec l'UC-IRSA qui fédère pour le grand Ouest les centres d'examen de santé de l'Assurance Maladie. Ce partenariat permet aux personnes accompagnées d'avoir accès à des séances de prévention et à des bilans de santé de façon gratuite et inclusive, le centre étant accessible à tout public. De même, l'ITEP La Rosace a signé une convention avec la CPAM de l'Orne de façon à garantir un accompagnement adapté vers le soin aux familles des enfants accueillis.



I N N O V A T I O N

Les établissements et services mettent en place des actions et organisations pour faciliter l'accès à la santé des personnes accompagnées.



LE DITEP LA ROSACE



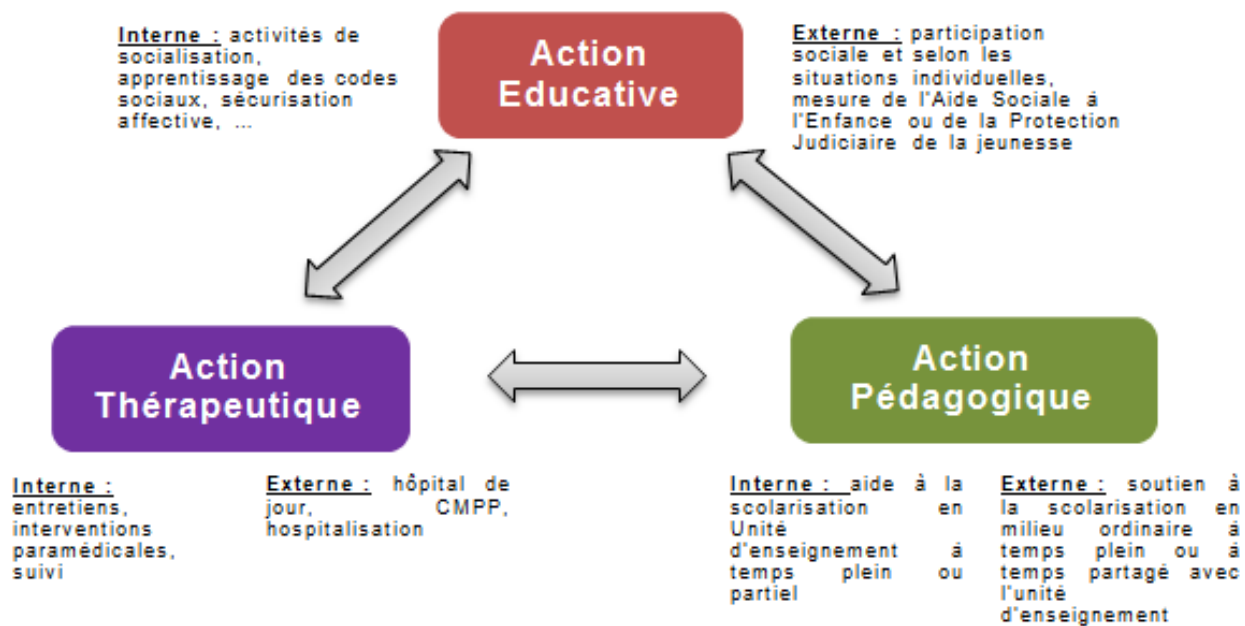
PRESENTATION DU DISPOSITIF...

Sur sollicitation de la famille, et après notification de la MDPH, le dispositif ITEP (DITEP) est mobilisé pour accompagner des enfants qui souffrent de troubles de la conduite et du comportement. Selon le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des ITEP « Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages ».

Malgré des potentialités intellectuelles préservées, les troubles handicapent l'enfant et se traduisent par des signes multi-formes, répétitifs, perturbant pour soi et pour les autres, notamment l'entourage familial et le milieu scolaire.

Le DITEP mobilise 3 ressources (Thérapeutique, Educatif et Pédagogique) pour favoriser le maintien ou la réinscription de l'enfant dans le milieu dit ordinaire.

Dispositif ITEP : 3 dimensions interagissant dans une visée soignante





En partenariat avec d'autres
établissements de l'UGECAM de
NORMANDIE
ou d'autres organismes gestionnaires



Mission du Dispositif ITEP (DITEP)

Le décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des ITEP, précise en son article D. 312-59-2. – I. :

« Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques :

1. Accompagnent le développement des personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1, au moyen d'une intervention interdisciplinaire. Cet accompagnement amène ces personnes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie ;
2. Dispensent des soins et des rééducations ;
3. Favorisent le maintien du lien des intéressés avec leur milieu familial et social ;
4. Promeuvent leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle. A ce titre, ils favorisent le maintien ou préparent l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés ;
5. Assurent, à l'issue de l'accompagnement, un suivi de ces personnes pendant une période définie et renouvelable dans la limite de trois années ;
6. Peuvent participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées pour les personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1.

Le décret affirme le principe de diversification de l'accompagnement ainsi que celui du travail en inter-disciplinarité.

Les modalités de l'accompagnement proposées doivent être adaptées et modulées en fonction des besoins identifiés. Ces derniers varient selon l'intensité des troubles, le positionnement familial, l'évolution de la scolarité de l'enfant, ...

Le fonctionnement en dispositif intégré, dit Dispositif ITEP - DITEP, permet à l'établissement de mobiliser une nouvelle modalité d'accompagnement sans nouvelle notification de la MDPH ce qui favorise la fluidité du parcours de l'enfant et limite les risques de rupture.



L'agrément

L'agrément de l'ITEP de janvier 2013 précise que l'établissement peut accueillir des garçons et filles de 5 à 14 ans pour l'internat complet et l'internat éclaté (possibilité d'accueil jusqu'à 18 ans pour les filles en internat éclaté) et de 5 à 13 ans pour le semi-internat. De même, il est précisé que l'établissement dispose de 22 lits en internat complet, 8 lits en internat éclaté et 31 places en semi-internat.

L'évolution des attentes des personnes accueillies et de leur famille ; des politiques sociales ; le fonctionnement en Dispositif ITEP et les travaux sur le CPOM 2017 - 2021 ont amené l'établissement à se repositionner et à proposer aujourd'hui :

- l'accueil de jour et/ou internat pour les enfants, garçons et filles, de 5 à 14 ans
- l'accueil de jour pour les filles de 14 à 18 ans.

De même, les places d'accueil de jour sont aujourd'hui portées à 39 et les places d'internat à 22. Ainsi, l'ITEP dispose d'un agrément pour accompagner 61 enfants et adolescents.

File active :
69 enfants ont été accompagnés en 2018
et 68 en 2019



Le territoire d'intervention

Positionné au centre du département de l'Orne et compte tenu de l'habitat dispersé des enfants accueillis, l'ITEP couvre une zone géographique assez large (centre et est du département) avec un impact important sur le plan de transports.



Le public accueilli et son entourage

Les ITEP accueillent des enfants d'intelligence dite normale, qui se montrent épuisants par la répétition de troubles du comportement à type d'opposition, de refus, de sentiment abandonnique, de colères violentes et imprévisibles, de bagarres avec les autres, de violences sur lui-même, de mise en danger, d'agitation permanente... Ces difficultés se manifestent à l'école mais aussi à la maison et compromettent les apprentissages et la socialisation. Ces enfants sont alors engagés dans un processus handicapant.

Plus communément, ces enfants souffrent de difficultés psychiques et de troubles du comportement. Ils se trouvent dans l'impossibilité d'identifier leurs capacités et leurs difficultés et pour faire face à leur souffrance, activent des mécanismes de défense.

- Enfants marqués très jeunes par des ruptures (scolaires, familiales, accidents de la vie,...), la précarité sociale et des carences affectives et/ou éducatives

- Près de 9 jeunes sur 10 sont des garçons



L'évolution du public accueilli

Ces dernières années, l'établissement s'est adapté à l'évolution du public accueilli :

- l'appartenance à un collectif est compliquée ,
- les difficultés d'apprentissage ne sont pas toujours détectées (les troubles du comportement les masquant parfois)
- l'accès aux soins pour une partie d'entre eux est complexe
- les notifications de la MDPH concernent davantage d'enfants de moins de 8 ans qu'auparavant.

Enfin, la part d'enfants accueillis qui sont aussi bénéficiaires d'une mesure de protection de l'enfance se situe au-delà de 65%, ce qui est une atypie par rapport aux autres ITEP.

- Enfants bénéficiant d'une mesure protection enfance : 67 % / 44% (médiane nationale) – Source tableau de bord ANAP, données 2018.

- Durée moyenne de séjour : 1074 jours / 1032 (médiane nationale) – Source tableau de bord ANAP, données 2018

Face aux attentes sociétales différentes et au contexte réglementaire évolutif (dispositif ITEP, scolarisation des enfants, inclusion dans tous les domaines,...) ; le DITEP a fait évoluer rapidement son projet institutionnel et le projet d'établissement 2013 – 2018 est rapidement devenu obsolète. Les travaux dans le cadre du CPOM ont permis de donner de nouvelles orientations.

Il est apparu nécessaire de réaffirmer la volonté de travailler à la fois sur l'inclusion scolaire mais aussi sociale à proximité du bassin de vie de l'enfant accueilli ; d'être réactif face aux évolutions sur secteur ; de pouvoir se positionner pour saisir les opportunités.

Cela a amené les équipes à développer de nouveaux dispositifs :

- ouverture de classes externalisées,
- création d'un poste d'Educateur Spécialisé en charge des inclusions scolaires,
- création du dispositif adapté,
- développement de nouveaux ateliers éducatifs et thérapeutique

mais surtout l'établissement a travaillé sur la souplesse de son organisation, l'interrogation permanente de ses modalités d'intervention, a cherché à innover dans de nouvelles pratiques ou outils.

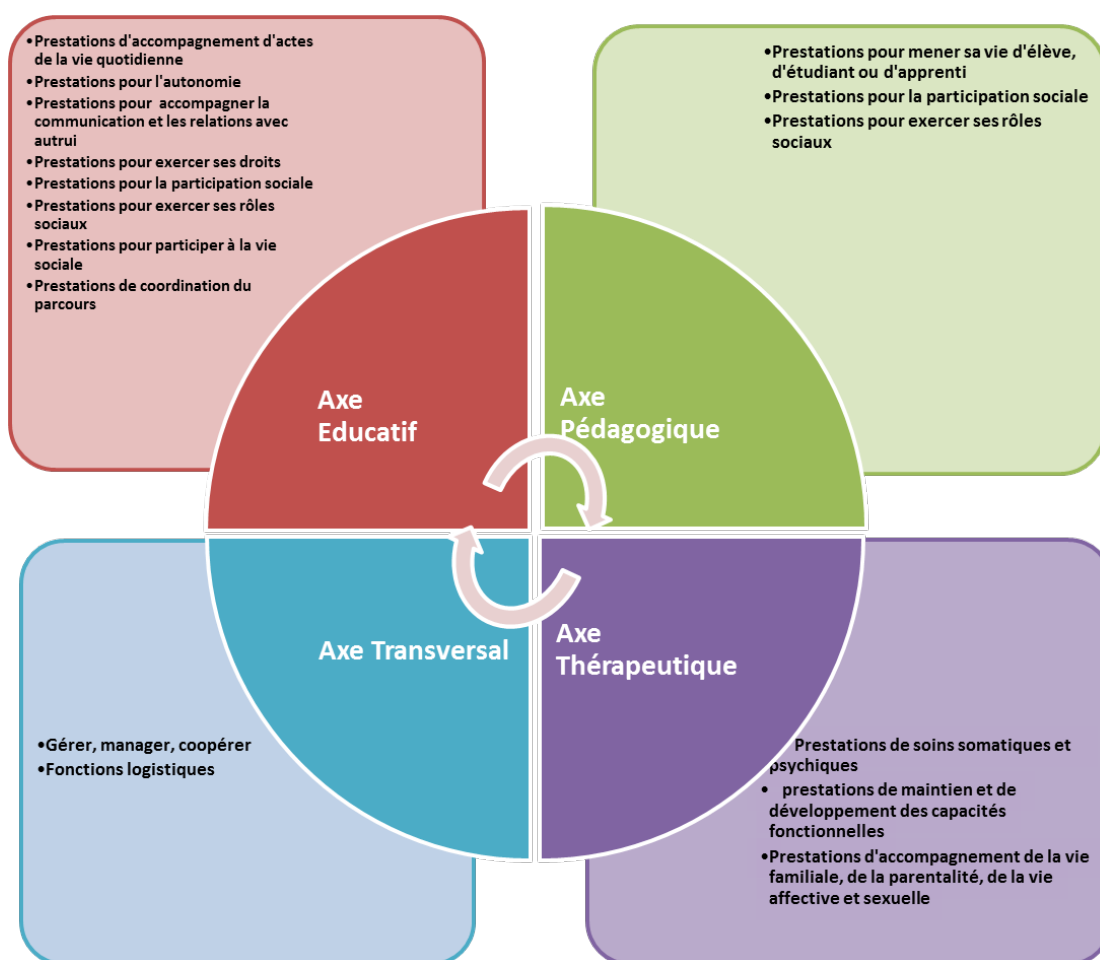
Enfin, considéré comme ressource sur le territoire, l'établissement répond à de nouvelles sollicitations : intégration du pôle ressources de l'Education Nationale, participation aux actions de sensibilisation/ professionnalisation des enseignants ou assistants familiaux, ...

Aujourd'hui, l'établissement entend se positionner comme une parenthèse dans la vie de l'enfant. Il est impératif de maintenir un lien étroit avec les partenaires du projet de vie de l'enfant pour permettre retour facilité vers le milieu dit ordinaire. Ainsi, la sortie du dispositif est abordée avec l'enfant et ses représentants légaux dès l'admission.



La nature de l'offre de services et les prestations proposées

Pour permettre d'accompagner les potentialités de l'enfant, le dispositif ITEP va proposer des prestations d'accompagnement sur les 3 axes du projet.



Le fonctionnement en logique de parcours permet de mobiliser les prestations nécessaires à l'évolution du projet de l'enfant et de les ajuster.



Le DITEP La Rosace propose aujourd'hui différentes modalités qui, juxtaposées, doivent permettre de proposer un accompagnement adapté aux besoins et potentialités de l'enfant.

- de veiller au développement et à la structuration de la personnalité de l'enfant
- d'accéder aux règles de vie en collectivité (accompagnement aux repas, activités collectives, ...)
- de proposer des contenus éducatifs, complémentaires des temps scolaires, adaptés au rythme de l'enfant
 - ateliers éducatifs : créativité, bricolage, cuisine pédagogique, sport, atelier inter-générationnel, remédiation scolaire, EVARS (Education Vie Affective Relationnelle et Sexuelle), équicie, ...
 - dispositif adapté : au-delà de la mise en place d'emplois du temps individualisés déjà existants, le dispositif adapté va encore plus loin dans cette voie en proposant un soutien ponctuel et spécifique aux enfants qui traversent une période difficile. Dans cette logique, l'accompagnement par le dispositif est limité dans le temps, défini par des objectifs clairement identifiés et évalués de façon régulière (hebdomadaire le plus souvent). Sauf besoins particuliers, l'accompagnement sera individuel. Les éducateurs du dispositif ont à leur disposition une palette d'activités ou d'accompagnements mais le dispositif peut également solliciter d'autres professionnels de l'établissement ou partenaires extérieurs qui auraient une compétence particulière pour répondre aux besoins identifiés.
- de travailler le vivre ensemble
- de favoriser l'inclusion sociale en s'appuyant sur des partenariats avec des associations sportives et culturelles

Le dispositif « accueil de jour » est proposé du lundi au vendredi de 9h à 16h30.

Le dispositif « Hébergement » complète l'accompagnement proposé sur le temps de jour, lorsque cela s'avère nécessaire.

Selon les besoins repérés, liés généralement à l'éloignement géographique ou à une nécessité de proposer un temps d'apaisement pour l'ensemble de la famille, 2 modalités sont proposées :

- o L'internat de semaine, généralement proposé lorsque le domicile de l'enfant est éloigné de l'établissement ;

- o L'internat aménagé (retour en semaine), proposé dans le cadre du projet personnalisé pour favoriser le maintien et la place de l'enfant sur son bassin de vie. Ce dispositif est systématiquement mis en œuvre lorsqu'une sortie de l'ITEP est envisagée.

L'internat temporaire est une modalité qui peut être proposée mais qui est peu mise en œuvre actuellement.

3 hébergements de 7 à 8 places, composé d'un espace collectif de vie et de chambres individuelles ou espaces individuels permettent l'accueil des enfants.

Le dispositif hébergement est proposé du lundi au vendredi, de manière ponctuelle, partielle ou complète selon les besoins identifiés pour l'enfant;

Composition de l'équipe

Enseignants mis à disposition par l'Education Nationale
Educateurs Spécialisés
Educateur Spécialisé en charge des inclusions scolaires

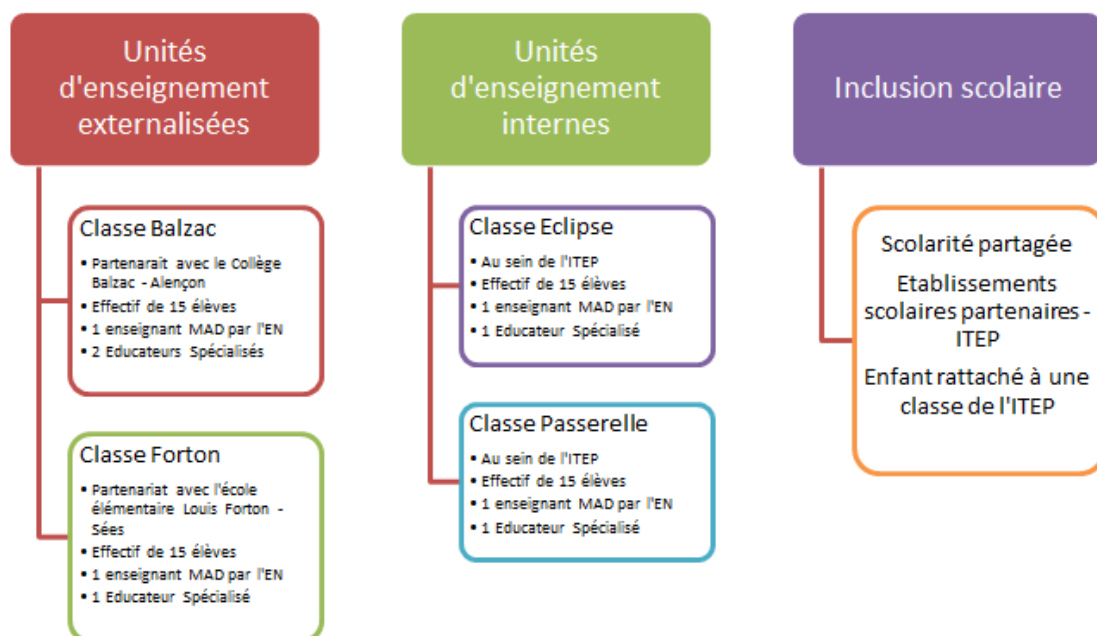
Compte tenu des attentes fortes formulées par les enfants et leurs représentants légaux lors des entretiens de préadmission, le développement d'une scolarité adaptée est un enjeu fort pour l'établissement. Pour ce faire, les jeunes accueillis peuvent bénéficier de plusieurs possibilités de scolarisation parfois associées.

Une unité d'enseignement doit proposer « tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du projet personnalisé de scolarisation au service du parcours de formation de l'élève (...) ».

Les objectifs visés par l'accompagnement pédagogique sont les suivants :

- Favoriser les apprentissages
- Mettre en place une pédagogie adaptée aux besoins particuliers
- Instaurer un cadre contenant et bienveillant pour les apprentissages

S'appuyant sur les potentialités de l'enfant et la posture d'élève, le projet propose différentes modalités de scolarisation :



L'unité d'enseignement de l'ITEP lie l'approche pédagogique et l'approche éducative. Toutefois, le fonctionnement retenu se veut le plus proche

1

possible du fonctionnement de toute classe, afin de limiter les écarts et les pertes de repères des enfants lors du retour vers le milieu dit « ordinaire ». Pour compléter, des délégués de classe élus, représentent les enfants dans différentes instances et participent aux conseils de classe trimestriels

Les 4 enseignants mis à disposition par l'Education Nationale, s'appuient sur les programmes et outils de l'Education Nationale pour permettre aux enfants d'accéder aux apprentissages mais développent aussi de nombreux outils individualisés.

L'équipe s'appuie sur la plateforme EDUMOOV pour proposer des contenus numériques au quotidien, assurer la continuité pédagogique, rédiger les livrets scolaires numériques, etc

Ils sont soutenus dans cette démarche par des éducateurs spécialisés présents en classe. Ce binôme favorise la réussite scolaire de l'enfant en proposant des étayages ou méthodes d'apprentissage complémentaires. La classe doit devenir un lieu où les apprentissages se font dans le plaisir et la confiance en l'adulte doit être restaurée.

Par sa connaissance des troubles, ses observations, son analyse de la disponibilité de l'enfant, la maîtrise des situations et des objectifs retenus au PPA de chaque enfant de la classe, l'Educateur Spécialisé de classe :

- facilite les apprentissages (développe des ateliers qui permettent de travailler en petit groupe ou en individuel, met en place des supports adaptés par ex.),
- soutient l'enfant dans l'apprentissage de la frustration, de la patience
- propose des temps d'écoute
- valorise les enfants
- assure la coordination avec les autres professionnels.

Depuis 2019, le modèle de classe flexible est expérimenté sur l'ITEP. L'aménagement de l'espace de travail favorise l'envie d'apprendre, développe l'autonomie. La personnalisation des contenus complète ce dispositif.

Axe Thérapeutique

Composition de l'équipe

Médecin psychiatre

Médecin généraliste

Infirmière

Psychologues et neuropsychologue

Orthophoniste

Psychomotricienne

Les enfants accueillis au sein de l'ITEP souffrent de troubles du comportement, de difficultés de communication, de violence et d'agressivité, avec une relation aux autres souvent inadaptée. Ces enfants qui disposent de capacités à élaborer, à s'exprimer ont besoin de travailler la relation à l'autre, d'apprendre à se parler, à vivre ensemble. A ces troubles peuvent s'ajouter des problématiques familiales, de l'instabilité, des retards cognitifs, etc.

L'action de l'équipe thérapeutique contribue à évaluer, à comprendre et à traiter ces problématiques et vise 3 objectifs :

- Engager l'accompagnement thérapeutique
- Intégrer l'intervention thérapeutique dans le quotidien de l'enfant
- Agir avec les familles

• Engager l'accompagnement thérapeutique

La composante thérapeutique est indissociable de l'accompagnement en ITEP. L'enjeu est d'amener, à terme, les enfants dans un travail thérapeutique, avec des supports alternatifs qui permettent de lever ces appréhensions et d'engager l'accompagnement. Ainsi, pour certaines situations, l'établissement met en place des séances collectives, en petits groupes, susceptibles d'amener un suivi individuel par la suite.

• Intégrer l'intervention thérapeutique dans le quotidien de l'enfant

Le quotidien constitue un espace d'observation et de travail pour les thérapeutes. Pour cela, afin d'adapter le travail clinique, il est nécessaire que les professionnels sortent de l'enceinte thérapeutique, aillent au-devant des équipes, des enfants, disposent de temps d'observation en classe, lors des temps de récréation et des temps de vie quotidienne.

Les temps d'échanges avec les enseignants et les éducateurs sont aussi incontournables pour partager sur les problématiques des enfants et favoriser leur compréhension, à l'appui des éclairages de chacun sur la situation.

- **Agir avec les familles**

Les troubles du comportement développés par les enfants et leurs difficultés relationnelles, trouvent parfois leur origine dans des problématiques familiales, des carences éducatives importantes. De même, l'évolution des troubles de l'enfant a des répercussions sur le fonctionnement familial. Se saisir des interactions dans la famille et comprendre les dynamiques en jeu sont incontournables pour entreprendre une action globale de soin auprès de l'enfant. Cela aussi contribue à préparer la sortie de l'enfant de l'ITEP dans de bonnes conditions.

Une mission importante de l'établissement est ainsi de valoriser, de développer et d'utiliser la compétence parentale et de rendre les parents acteurs du projet de leur enfant.

Pour agir avec les familles, les thérapeutes ont besoin de recueillir des éléments de l'anamnèse (demande, motifs de l'orientation en ITEP), de travailler sur la demande, sur l'histoire familiale pour compléter le support clinique.

- **Assurer la surveillance médicale générale**

Le médecin généraliste veille au suivi somatique des enfants accueillis. Il est secondé au quotidien par l'Infirmière Diplômée d'Etat de l'établissement. Le besoin d'intervention de l'ITEP pour l'accès aux soins est évalué pour chaque situation avec les représentants légaux de l'enfant.

Au-delà de l'accès aux soins, l'infirmier est aussi un lieu d'apaisement

Depuis quelques années, un programme de prévention et de promotion de la santé se développe porté par l'infirmière et d'autres professionnels de l'établissement selon leur champ de compétences :

Il s'agit de :

- Sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de nutrition et pratique de l'activité physique
- Accompagner aux soins somatiques dans une démarche d'élaboration du projet de santé de l'enfant
- Développer l'estime de soi
- Promouvoir une vie affective et relationnelle favorisant le respect mutuel (Atelier EVARS – Education à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle)
- Prévenir l'obésité

Axe Transversal

Equipe de Direction

Directrice

Equipe administrative

Responsables éducatifs

Assistante de direction

Secrétaire médico-sociale

Assistant administratif

Equipe Logistique

Responsable Restauration

Gestionnaire entretien

ASH

**Chauffeurs / agents
d'entretien**

FONCTIONS LOGISTIQUES

- Locaux et autres ressources pour accueillir
- Fourniture de repas
- Entretien du linge de l'établissement
- Transports liés au projets personnalisés

GERER MANAGER & COOPERER

- Gestion des Ressources Humaines et du dialogue social
- Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable
- Information et communication
- Qualité et sécurité
- Relations avec le territoire

Les fonctions logistiques permettent le déploiement de l'action des autres pôles de l'établissement.

Les enfants déjeunent au self de l'établissement le midi encadrés par le personnel éducatif ; pour certains, le déjeuner peut être pris dans leur établissement scolaire d'inclusion sans accompagnement éducatif. Les diners sont pris sur les hébergements.

Le transport collectif des enfants est assuré par l'établissement (trajet domicile – lieu de prise en charge). Toutefois, les représentants légaux peuvent être sollicités lorsque le comportement de l'enfant met en danger le transport.

Un travail sur l'autonomie de déplacement peut aussi être engagé selon l'âge de l'enfant et les modalités de son projet.

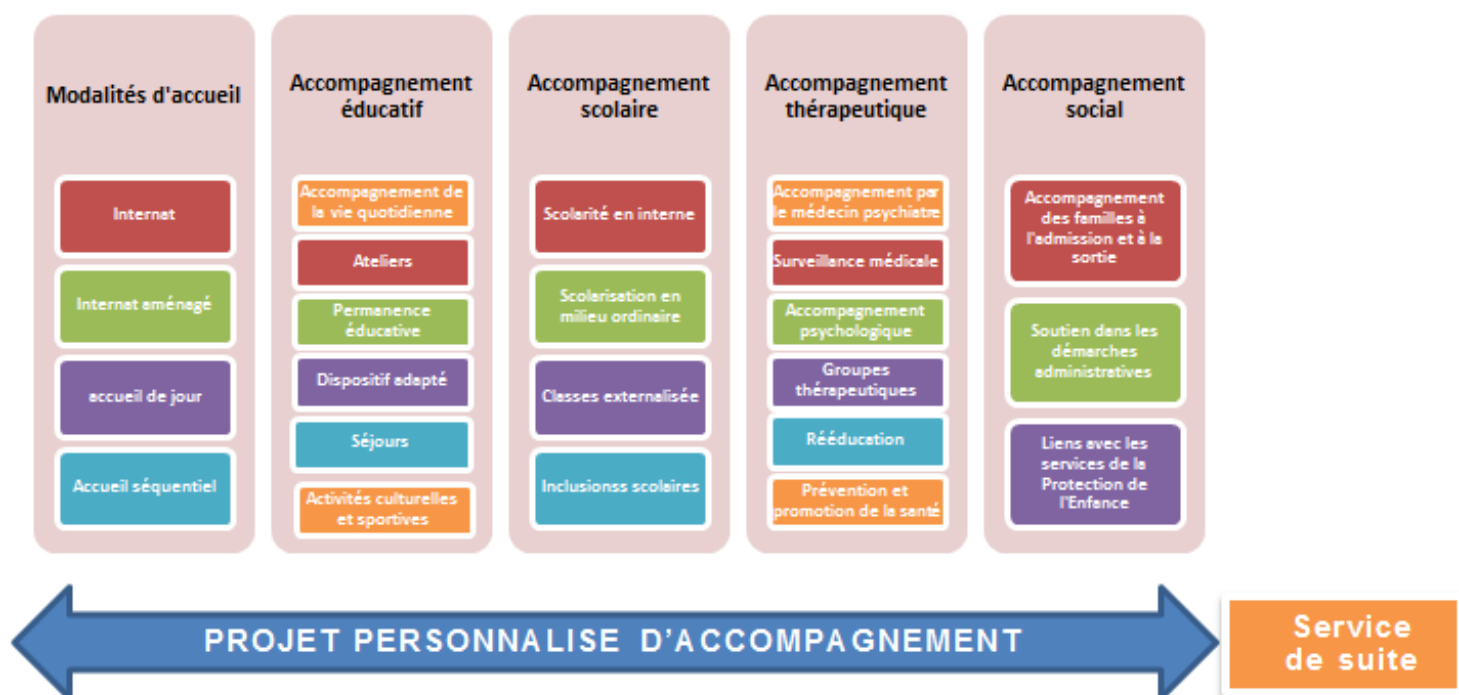
Le Pôle de gestion bas-normand situé au SESSAD UGECAM Ornaix complète les équipes. Il apporte son soutien dans les domaines suivants :

- Gestion de ressources humaines
- Comptabilité
- Gestion
- Informatique

⇒ L'organisation de l'offre de services



Le schéma de l'offre de service



A réception de la notification, l'établissement se met en relation par courrier avec la famille pour savoir si elle souhaite sa mise en œuvre.



L'admission

Des procédures de pré-admission et d'admission, cadrent ces premières phases de contacts avec l'enfant et sa famille.

RÉCEPTION DE LA NOTIFICATION

- Accusé réception adressé aux représentants légaux
- Appel de la famille
- Courrier adressé à la famille

PRÉADMISSION - PHASE 1

- Visite de l'établissement
- Recueil des attentes

PRÉADMISSION - PHASE 2

- Evaluation avec l'enfant
- Echanges avec les représentants légaux

COMMISSION D'ADMISSION

- Identification des besoins et des attentes
- Définition des premières modalités d'accompagnement (groupe, classe)
- Nomination de référents (éducatif et thérapeutique)

ACCUEIL DE L'ENFANT



L'accompagnement

Pour sortir d'une dynamique centrée sur l'enfant au sein de l'ITEP, il est apparu nécessaire d'inclure davantage les familles à la réflexion sur le projet de l'enfant et de retravailler les partenariats. Les familles co-construisent avec l'ITEP le Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A) lors de la réunion de projet et chacun est porteur d'objectifs et de moyens. Les partenaires sont mobilisés selon les besoins identifiés.

Ainsi, après une période d'observation de l'enfant et d'échanges (4 à 6 mois) avec les représentants légaux et l'ensemble des professionnels intervenant auprès de l'enfant, une réunion de PPA est organisée en présence de la famille et des partenaires si les parents le souhaitent. Lors de cette réunion, animée par le Responsable Educatif du dispositif en présence du référent éducatif, du psychologue référent, de l'enseignant et de l'Assistant de Service Social, des objectifs éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques sont co-construits. Les moyens mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs sont portés par l'établissement, la famille ou le partenaire. Le PPA est formalisé lors de la réunion et signé par la famille à l'issue de la rencontre.

Pour résumer,

- Le référent, nommé à l'admission, est garant de la continuité et de la cohérence de l'accompagnement
- Un emploi du temps personnalisé (temps scolarité, modalités accueil de jour, ...)
- Un projet personnalisé co-construit avec l'enfant et sa famille, coordonné par le référent éducatif étayé par le référent thérapeutique et le référent pédagogique
- Des partenariats avec les établissements scolaires, Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux ou associations sportives ou culturelles pour favoriser l'inclusion et permettre le déploiement du parcours
- Une évaluation continue des potentialités et besoins

Entre 2 actualisations du projet personnalisé d'accompagnement, l'établissement programme une réunion de suivi de projet qui permet d'évaluer les objectifs retenus et d'ajuster si nécessaire les modalités d'accompagnement.

L'objectif principal retenu avec les familles est généralement le retour à une scolarité dite ordinaire dans l'établissement scolaire de référence de l'enfant ainsi que le retour apaisé dans la structure familiale ou d'accueil. Cela nécessite d'établir une relation de confiance via un dialogue régulier avec la famille, des échanges permanents d'informations pour reconnaître les compétences de chacun. Ces modalités de collaboration s'adaptent à chaque situation (réunions à l'ITEP, échanges téléphoniques, ...)



La participation à la vie de l'établissement

La place des familles et des enfants a été clairement réaffirmée lors du travail des équipes sur le projet personnalisé d'accompagnement. Considérée comme un maillon essentiel dans la mise en œuvre du projet, les représentants légaux sont mobilisés et étroitement associés lorsqu'ils le peuvent.

- o Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Cette instance « vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements ». Le Conseil aborde des sujets tels que l'organisation, les projets, les services et prestations proposés...

L'établissement connaît depuis quelques années des difficultés à mobiliser des familles pour participer au Conseil de la Vie Sociale (CVS). D'autres modalités sont aujourd'hui déployées pour favoriser l'implication des parents, le café d'accueil lors de la rentrée des classes, la fête de fin d'année, ...

- o Le Conseil des Délégués

Pour associer les enfants à certains projets, il a été décidé de créer un conseil des délégués. Composée des délégués de classes et de groupes, cette instance animée par la Directrice et le Référent bientraitance, traite de sujets tels que l'accueil des nouveaux arrivants, l'usage des outils du numérique, ...

- o La Commission Restauration

2 fois par an, elle réunit le prestataire, la responsable restauration, un représentant des salariés, 4 délégués élus et la directrice pour faire le point sur la prestation et envisager les évolutions.

- o Les questionnaires satisfaction

1 an après l'arrivée et 1 mois après la sortie, des questionnaires sont adressés aux enfants et aux représentants légaux pour recueillir leur perception de l'accompagnement proposé par le DITEP et leurs propositions d'amélioration. Les référents qualité travaillent à la refonte de cet outil pour le rendre plus accessible.

2 Article L311-6 du CASF



L'accompagnement à la sortie

En 2018, les équipes de l'ITEP La Rosace ont travaillé à la réalisation d'une procédure pour accompagner la sortie de l'établissement qui est un moment fort du parcours de l'enfant accueilli.

L'anticipation de la sortie et le travail en partenariat avec les différents acteurs pouvant intervenir « après l'ITEP » peuvent permettre de sécuriser l'enfant, les parents comme les professionnels.

Différents motifs peuvent motiver une sortie de l'établissement :

- l'âge : bien qu'une demande de dérogation soit possible en fonction du projet, l'ITEP La Rosace accueille des enfants de 6 à 14 ans pour les garçons et jusqu'à 18 ans pour les filles. Le DITEP La Rosace accompagnera la famille et l'enfant vers l'établissement qui répondra le mieux aux objectifs du projet qui prendra alors le relais ;

- la situation du jeune évolue :

- L'évolution permet un retour vers le milieu ordinaire avec ou sans maintien du dispositif ITEP (SESSAD)

- L'établissement n'est plus en capacité de répondre aux besoins de l'enfant, un relais vers un autre établissement est envisagé

- l'orientation en DITEP ne semble pas adaptée et nécessite une demande de réorientation (vers un IME par ex.)

- la famille demande à mettre fin à l'accompagnement

- le bassin de vie de l'enfant est modifié et l'éloignement géographique ne permet plus la mise en œuvre du projet

- l'établissement peut demander la fin de l'accompagnement pour des motifs disciplinaires graves ou lorsqu'il est dans l'impossibilité de définir et mettre en œuvre un projet personnalisé d'accompagnement. Au préalable, des solutions alternatives devront avoir été travaillées et avoir été inefficaces.

L'étude de la faisabilité de la sortie est réalisée par l'équipe pluridisciplinaire en collaboration avec la famille. Le projet de sortie, validé par le responsable de service lors d'un PPA, est proposé à la famille pour accord. L'éducateur référent coordonne la mise en œuvre du projet de sortie. La sortie est actée par la direction de l'ITEP et la famille.

Le temps de préparation de la sortie du jeune est important. L'anticipation de la sortie doit permettre de prévenir et de limiter les ruptures éventuelles d'accompagnement. Un travail de partenariat doit faire partie intégrante du projet du jeune.



Le service de suite

Jusqu'à 3 ans après la sortie de l'établissement, l'enfant ou sa famille peuvent solliciter le DITEP pour un accompagnement ponctuel. Ce soutien doit répondre à un besoin ciblé (information sur les droits et leur accès par ex.) ou permettre l'orientation vers d'autres ressources du territoire (Mission locale par ex.)

Une cartographie des processus, jointe en annexe, illustre sous forme de schéma les modalités d'intervention, les rôles et missions de chacun.



Le partenariat et l'ouverture vers l'extérieur

Engagé dès 2012 dans un projet de reconstruction et d'ouverture sur l'extérieur, l'ITEP a étendu son réseau partenarial et dispose aujourd'hui d'un réseau conséquent. Le fonctionnement en DITEP induit un travail en réseau important pour réinterroger constamment l'accompagnement proposé et identifier les besoins à couvrir, comment et par qui. Les partenaires prioritaires sont les autres établissements fonctionnant en DITEP (ITEP ou SESSAD) sur le département ou les départements limitrophes. Ce travail collaboratif permet d'assurer la continuité de l'accompagnement et les passerelles entre structures.

La proximité avec le SESSAD UGECAM permet de proposer des modalités d'accompagnement complémentaires qui s'inscrivent généralement dans la poursuite du parcours d'un enfant qui rejoindrait une scolarité dite « ordinaire » ou inversement. En parallèle, l'établissement permet à certains enfants suivis par le SESSAD, un allègement de la scolarité par des temps d'atelier au sein de l'établissement par ex.

Au-delà des partenaires institutionnels (Agence Régionale de Santé, Maison Départementale des Personnes Handicapées, Protection de l'enfance, Education Nationale, Mairies, Communautés de Communes ...) l'ITEP a développé de nombreuses conventions avec les établissements scolaires pour favoriser les inclusions à titre individuel sur le bassin de vie de l'enfant.

Pour développer l'inclusion sociale, l'accès aux installations sportives, culturelles ou tout dispositif de droit commun, des conventions ont été signées avec des structures du territoire (Conservatoire d'Alençon, La Luciole - Scène de musiques actuelles, médiathèque de Sées, ferme pédagogique du Lycée Agricole de Sées, Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré - USEP, Union Sportive des Etablissements Spécialisés de Normandie – USESN,...)

A la demande de certains partenaires (protection de l'enfance, lycée agricole, ...) l'établissement se mobilise pour accompagner la formation de certains professionnels (assistants familiaux, Etudiants en Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport - BPJEPS, ...)

Enfin, dans son action de soutien au territoire et dans le cadre des relations partenariales privilégiées avec l'Education Nationale, le DITEP a intégré le Pôle Ressource. Il s'agit d'apporter des prestations de conseils sous la forme d'un soutien pour l'évaluation de certaines situations, d'aide à la définition d'aménagements, ...



La communication

- Communication interne :

Les professionnels de l'établissement disposent des outils numériques nécessaires à l'exercice de leur activité : ordinateurs portables, réseau et ressources partagés (en interne et avec les autres établissements de l'UGECAM Normandie), messagerie individuelle, dossier de l'enfant informatisé (DOSENI).

Certaines informations sont relayées par voie d'affichage ou de communication orale lors des réunions institutionnelles. Le projet de diffusion d'informations sur écran en salle de travail du personnel devrait prochainement voir le jour.

Le secrétariat médico-social, par sa position centrale et sa connaissance du fonctionnement, participe à la fluidité de la communication.

- Communication externe :

Des manifestations sont organisées chaque année (fête de fin d'année, Noël, rentrée scolaire et son café d'accueil, ...) et certains projets exceptionnels (sports d'hiver, séjour de cohésion de classe à Houlgate, projet inter-générationnel ...) donnent lieu à une communication institutionnelle. Cet axe est à développer pour davantage valoriser les actions menées par les équipes.

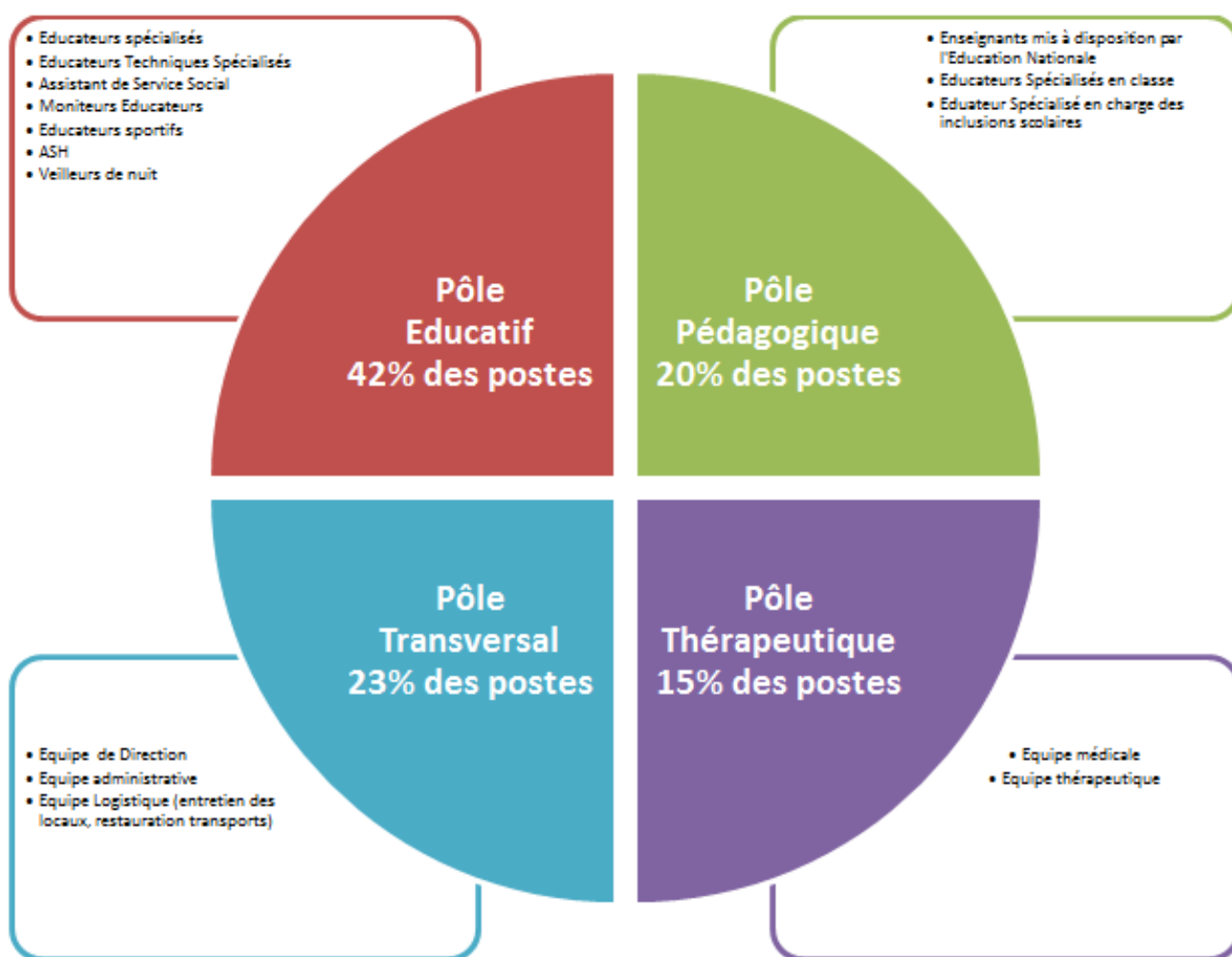
Un écran à l'accueil devrait aussi prochainement diffuser des informations aux familles, partenaires et visiteurs.



Les professionnels et les compétences mobilisées

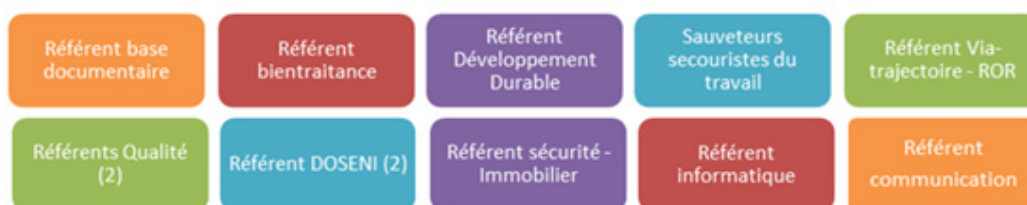
L'intervention du DITEP s'appuie sur les compétences de professionnels fortement qualifiés et formés.

52 professionnels sont mobilisés au service de la personne accompagnée :



Au-delà du diplôme détenu et de la mission principale confiée, l'établissement s'appuie sur les compétences propres de chacun pour étoffer l'offre de service, améliorer la qualité des prestations proposées, veiller au respect des contraintes réglementaires, veiller au bien-être des personnes accueillies et des professionnels.

Ainsi, un réseau de référents a été créé et travaille sur les sujets transversaux



et des professionnels proposent des contenus ou des ateliers dans des domaines de maîtrise : éducation, ferme pédagogique, Education à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle - EVARS, relaxation, conte, jeux, ...

Le projet de l'établissement induit un travail collectif et en transversalité piloté par l'équipe de Direction. Pour favoriser ce fonctionnement, les personnels du pôle éducatif disposent de 8h de temps technique par semaine pour participer à des temps de réunion, de rencontres familles ou partenaires, d'information et d'échanges que ce soit dans le cadre de réunions ou d'échanges informels avec les professionnels des 2 autres pôles.

Des thématiques précises identifiées en Comité qualité, lors des bilans de période ou de projet sont travaillées en groupes de travail, pilotés par un membre de la direction, dont la composition et la fréquence varient selon le sujet traité.

La proximité des équipes est renforcée par la création de binômes enseignant/éducateur spécialisé en classe et psychologue-infirmière/ éducateur spécialisé pour les groupes thérapeutiques.

L'organisation des réunions est revue chaque année pour favoriser la transversalité, la coordination et la réflexion entre professionnels de pôles différents. La présence d'un cadre de direction n'est pas systématique, elle est généralement requise lorsque certains arbitrages sont nécessaires ou lorsqu'il y a nécessité de réaffirmer la position institutionnelle.

Compte tenu de la spécificité du public accueilli, les professionnels du pôle éducatif disposent d'un espace d'analyse des pratiques professionnelles ; l'intégration des enseignants à ce groupe est envisagée ainsi que la mise en place d'une supervision pour les psychologues.

Un plan de formation identifie les formations retenues dans le cadre du déploiement de certains projets mais aussi favorise le développement de compétences nécessaires aux évolutions du public accueilli et aux évolutions des missions des professionnels.

Méthodologie retenue et sujets mis à la réflexion pour définir de nouvelles orientations....

⇒ La méthodologie retenue

Les réflexions des équipes s'appuient sur :

- Le projet stratégique 2022 du groupe UGECAM qui s'articule autour de 5 axes :



- Le bilan du précédent Projet d'Etablissement : le projet envisagé en 2013 a vu le jour (reconstruction, ouverture de classes externalisées, développement des inclusions, souplesse de l'organisation, développement de modalités d'accompagnement complémentaires et de partenariats, redéfinition de la place des représentants légaux, ...)



- Le bilan des actions CPOM déployées (offre multimodale avec le SESSAD UGECAM, création du dispositif adapté, prévention et promotion de la santé, mutualisation des fonctions supports...)
- Les conclusions de l'évaluation interne – 2018 : elle a permis d'identifier les points forts et les axes d'amélioration qui résident principalement dans la formalisation de certaines procédures et l'investissement plus poussé de l'outil DOSENI.
- Les conclusions de l'évaluation externe – 2019 : Les évaluateurs ont reconnu la qualité de l'accompagnement proposé, l'investissement des professionnels et la capacité à faire évoluer rapidement les projets institutionnels. « Le challenge de l'inclusion est relevé au quotidien ».
Ils ont identifié des axes d'amélioration qui s'inscrivent dans les actions menées sur le site : poursuivre les réflexions sur la coordination de parcours, la coordination thérapeutique et l'évolution vers une plateforme de service ; faire évoluer le support PPA et le suivi des actions identifiées ; accompagner l'appropriation des procédures et outils institutionnels ; adapter les outils de la loi 2002-2 en FALC.
- Les travaux régionaux



Les thématiques travaillées à l'ITEP La Rosace

3 thématiques ont été proposées à la réflexion des équipes :

- L'évolution de l'internat ;
- L'évolution de l'accompagnement sur le temps de jour ;
- La diversification des modalités d'accompagnement.

Les travaux, sous forme de groupe de travail composés de représentants des 3 pôles et services généraux / administratifs selon les sujets abordés se sont déroulés au 1er semestre 2019.

Chaque groupe de travail a été précédé d'un bilan des actions mises en œuvre auparavant et d'une relecture critique des prestations proposées.

Un comité de pilotage a été installé pour suivre la formalisation des réflexions, les travaux de rédaction.



L'évolution de l'internat

Le bilan a mis en exergue les sujets suivants :

- l'internat modulé mis en place depuis quelques années interroge la notion d'appartenance à un groupe ; en contrepartie, cela permet de travailler davantage la relation individuelle à l'enfant ; la relation avec les partenaires et la famille et de préparer la sortie
- davantage de temps des salariés de l'internat a été dédié au temps de jour pour permettre la personnalisation de l'accompagnement (ateliers)
- sentiment que parfois la mise en place de l'internat se substitue à une mesure de protection de l'enfance (placement) et que les relations avec les services de protection l'enfance se distancient une fois internat mis en place

Axes de travail retenus :

- développer l'accompagnement de la parentalité pour faciliter le retour en famille
- s'inscrire en soutien des représentants légaux
- maintenir les prestations portées par les salariés de l'internat déployées sur le temps de jour
- travailler sur une formalisation plus précise des objectifs et moyens de l'internat pour permettre un travail partenarial plus fin avec les services de protection de l'enfance entre autres
- développer l'internat séquentiel



L'évolution de l'accompagnement sur le temps de jour

Le bilan a mis en exergue les sujets suivants :

- Définir les objectifs visés par cet accompagnement au-delà de l'accompagnement : relation à l'autre, soutien à l'autonomie, vivre en semble
 - Nécessité d'une adaptation fréquente aux besoins des enfants
 - Ateliers : nécessité de renforcer l'adéquation avec les objectifs du PPA.
- Travail du lien entre les 3 pôles

Axes de travail retenus :

- Enrichir le poste d'Educateur de classe, le positionner comme personne ressource pour le projet de l'enfant
- Développer partenariats avec les associations sportives ou culturelles
- Développer le travail avec les familles, accompagnement de la parentalité



La diversification des modalités d'accompagnement

Le bilan a mis en exergue les sujets suivants :

- d'importantes évolutions ont été actées et mises en œuvre au sein du DITEP ces 5 dernières années ;
- malgré tout il y a nécessité d'étoffer ou de retravailler notre offre sur les pistes de progrès identifiées ;
- difficultés rencontrées sur le parcours de soin en externe ;
- nécessité d'améliorer notre détection des troubles d'apprentissages (plus précoce)
- l'établissement est de plus en plus sollicité par des établissements scolaires pour des situations d'enfants sans notification pour évaluation ou guidance
- l'accompagnement doit s'étendre à l'accompagnement de la parentalité
- malgré la mobilisation de nombreuses ressources, certains jeunes sont en difficulté et nécessitent une individualisation encore plus poussée
- poids fort de situations avec mesure de protection de l'enfance interroge les missions confiées à l'ITEP

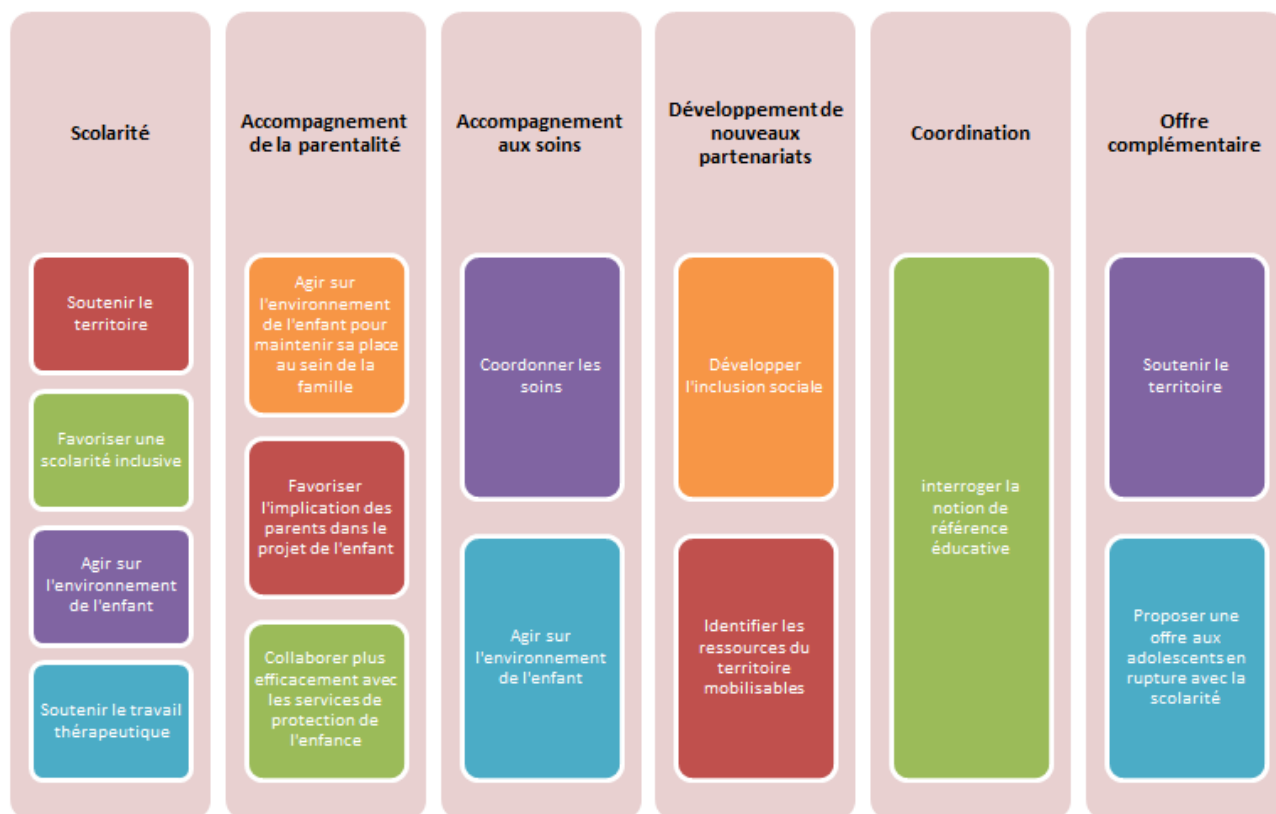
Axes de travail retenus :

- Développement de l'inclusion sociale via des partenariats plus étendus avec des associations sportives et culturelles
- Développement de partenariats avec des structures disposant d'ateliers pré-pro pour les jeunes en rupture avec le projet scolaire
- Influencer pour « inverser » les modalités de scolarisation actuelles : maintenir l'affectation de l'enfant à son école de rattachement
- Soutenir les partenaires pour favoriser le maintien dans les dispositifs de droit commun
- Développer des prestations de soutien aux aidants



LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Les résultats des travaux des équipes peuvent être regroupés sous 6 thématiques.



La pertinence de ces grandes orientations a été confirmée lors de l'évaluation externe qui s'est déroulée en octobre 2019.

L'ITEP réaffirme clairement sa volonté de s'inscrire en soutien des personnes au plus proche des dispositifs de droit commun et de ne pas se substituer ou de faire « à la place de ».

Pour chaque thématique, les professionnels ont pu décliner les objectifs et les moyens et les intégrer dans les 4 priorités retenues lors des travaux régionaux :

⇒ **Prioriser l'inclusion dans toutes les sphères de la vie quotidienne**

Favoriser une école inclusive

- Créer une nouvelle UEE ou un dispositif inclusif renforcé
- Développer les scolarités partagées

Agir sur l'environnement de l'enfant

- Oeuvrer au rattachement des enfants à des classes EN, la classe ITEP n'intervenant qu'en soutien
- A défaut, oeuvrer pour la double affectation

⇒ **S'appuyer sur la dynamique partenariale pour enrichir l'offre de service dans l'intérêt des personnes accompagnées**

Identifier les ressources mobilisables du territoire

- Actualiser la cartographie des partenaires
- Réaliser une cartographie des ressources mobilisables sur le territoire

Développer l'inclusion sociale

- Formaliser des partenariats avec les associations sportives / culturelles
- Formaliser les partenariats avec les centres sociaux

Proposer une offre aux adolescents en rupture avec la scolarité

- Faire évoluer le dispositif adapté
- Développer une offre pré-professionnelle en partenariat avec l'IME La Garenne

⇒ Inscrire le projet personnalisé dans le parcours de vie de la personne et s'appuyant sur les ressources internes et externes

Coordonner les soins	• Former l'Infirmière Diplômée d'Etat à la coordination • Formaliser le recours à la PFIDASS • S'approprier les outils de la charte Romain Jacob
Interroger la notion de référent éducatif	• Interroger la notion de coordonateur de parcours
Soutenir le travail thérapeutique	• Positionner l'éducateur de classe comme référent • Développer les aménagements scolaires et l'utilisation de logiciels par l'intervention de l'Educateur Spécialisé de classe

⇒ Soutenir la famille et l'environnement de la personne - L'aide aux aidants

Soutenir le territoire	• création d'une équipe mobile ressource sur le territoire d'intervention • Positionnement de l'ITEP sur 3 secteurs scolaires: Argentan, Alençon, Sées (écoles de rattachement)
Agir sur l'environnement de l'enfant pour maintenir sa place au sein de la famille	• Développer une offre Equipe mobile • Ouvrir un café des parents • Déployer un programme de développement des habiletés parentales
Favoriser l'implication des parents dans les projets	• Proposer de nouvelles modalités de participation à la vie de l'établissement hors CVS • Proposer des Interventions à domicile
Collaborer plus efficacement avec les services de protection de l'enfance	• Participer à la formation des assistants familiaux • Accompagner les assistants familiaux qui travaillent avec l'ITEP • Développer des programmes communs à destination des familles, assistants familiaux, professionnels ...

Il conviendra lors des réflexions qui seront menées par les équipes de systématiquement s'interroger sur la modalité la plus inclusive et d'orienter les travaux vers celle-ci.

Pour compléter ces réflexions, l'établissement étudiera toutes les opportunités de développement et mettra les compétences de ses équipes au service des innovations favorisant l'inclusion des personnes accompagnées.

Toutes ces évolutions, les partenariats envisagés et les rapprochements déjà à l'œuvre avec les 2 autres ESMS UGECAM Normandie de l'Orne nous incitent à nous interroger sur nos modèles organisationnels et notre organisation territoriale. Une étude est en cours sur l'opportunité de travailler une organisation territoriale de type Plateforme de Services d'Accompagnements Personnalisés et Inclusifs - PSAPI.

Pour compléter, il deviendra indispensable de faire évoluer notre système d'information (intégrer grilles d'évaluation, Dossier Médical Partagé, ...) pour favoriser le travail en mobilité.



PLAN D' ACTIONS

TITRE	ECHEANCE
Développer les scolarités partagées	Immédiat
Participer à la formation des assistants familiaux	Immédiat, selon sollicitations Protection de l'enfance
Formaliser les partenariats avec les associations sportives et culturelles	Au fil de l'eau
Formaliser les partenariats avec les centres sociaux	Au fil de l'eau
Faire évoluer le dispositif adapté	Chaque année, selon les besoins identifiés
Actualiser la cartographie des partenaires et réaliser une cartographie des ressources sur le territoire	Décembre 2020
Formaliser le recours à la PFIDASS	Décembre 2020
Positionner l'Educateur Spécialisé de classe comme référent de la classe	Décembre 2020
Ouvrir un café des parents	2021
Proposer de nouvelles modalités de participation à la vie de l'établissement hors CVS	2021
Accompagner les assistants familiaux qui travaillent avec l'ITEP	2021

TITRE	ECHEANCE
Développer les aménagements scolaires et l'utilisation de logiciels par l'intervention des Educateurs Spécialisés de classe	Décembre 2021
Création d'une équipe mobile ressource sur le territoire d'intervention	2022
Proposer des interventions à domicile	2022
Déployer un programme de développement des habiletés parentales	2022
Former l'IDE à la coordination	2023
Développer des programmes communs à destination des familles, assistants familiaux et professionnels	2023
Interroger la notion de coordonnateur de parcours	2023
Créer une nouvelle UEE ou un dispositif inclusif renforcé	2024
Œuvrer au rattachement des enfants aux classes de l'EN ou à la double affectation	2024
Développer une offre pré-professionnelle en partenariat avec l'IME La Garenne	2024
Positionner l'établissement sur des écoles de rattachement sur le territoire d'intervention	2024
Réfléchir à une organisation territoriale de type PSAPI	2024



ITEP LA ROSACE
87 Rue St Martin
61000 Sées